

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 5 novembre 2024,

### Imagerie diagnostique : renforcement de l'offre de proximité en Normandie

**Afin d'améliorer les délais d'accès à un examen diagnostique, l'ARS Normandie poursuit le déploiement d'équipements matériels lourds (EML) en autorisant 6 nouvelles implantations dans la région, dont 4 à proximité directe de services d'urgence afin de favoriser les prises en charge et le circuit patient.**

En 2021, l'ARS Normandie a autorisé 14 nouvelles implantations d'équipements matériels lourds (EML) (appareil d'IRM, scanographe à utilisation médicale, Tomographe à émissions de positons et caméras à scintillons) sur l'ensemble de la région. Ces autorisations ont concerné les territoires marqués par un taux d'équipement inférieur à la moyenne régionale ou dont les délais d'accès à l'imagerie en coupe sont les plus longs.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la région Normandie comptait 75 scanographes à utilisation médicale et 66 appareils d'IRM, soit 141 appareils d'imagerie diagnostique autorisés dont 136 sont d'ores et déjà installés. Le Projet régional de santé (PRS) 2023-2028, dont l'une des 12 actions prioritaires vise à mailler l'offre de soins sur le territoire, fixe un objectif de 162 équipements matériels lourds d'ici 2028.

L'ARS Normandie poursuit dans cette dynamique en autorisant 6 nouvelles implantations dans des zones jusque-là dépourvues d'équipements matériels lourds, dont 4 autorisations à proximité directe de services d'urgence afin de favoriser les prises en charge et le circuit patient :

- **Sur la zone d'implantation d'Evreux-Vernon** : la SAS RIMPB IEC est autorisée pour l'implantation d'un appareil d'IRM au sein des locaux de l'Hôpital La Musse.
- **Sur la zone d'implantation de Dieppe** : la SELAS Bray Albâtre pour un scanographe à utilisation médicale au sein du Centre Hospitalier de EU (équipement adossé à un service d'urgence).
- **Sur la zone d'implantation de l'Orne** : le Centre Hospitalier « Marguerite de Lorraine » de Mortagne au Perche et le CHIC des Andaines site la Ferté Macé sont respectivement autorisés pour un scanographe à utilisation médicale dans leurs locaux (équipements adossés à un service d'urgence).
- **Sur la zone d'implantation de la Manche** : le Centre hospitalier de Saint-Hilaire-du-Harcouët est autorisé pour l'implantation d'un scanographe à utilisation médicale au sein de ses locaux (équipement adossé à un service d'urgence).
- **Sur la zone de Rouen-Elbeuf** : la SELAS GRE est autorisée pour l'implantation d'un appareil d'IRM dans un cabinet d'imagerie à construire sur un terrain de l'hôpital Pierre-Hurabielle à Bourg-Achard.